

Académie de Versailles, Inspection Académique des Yvelines
Inspection de l'Éducation nationale
Circonscription de Sartrouville

3 bis place du colonel Fabien, 78500 Sartrouville
☎ 01 39 23 62 36 - ✉ ce.0783233r@ac-versailles.fr

Sortie scolaire avec nuitée(s) : Projet pédagogique

Éléments devant apparaître dans le projet :

- Références de l'école, des classes concernées (enseignants, niveaux, effectifs)
- Compétences attendues, lien entre le projet de classe, de cycle, d'école et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Répartitions dans chaque domaine du travail effectué avant, pendant et après le séjour par les élèves.
- Modalités de fonctionnement :
 - rôle de l'enseignant, place(s) des intervenants, organisation du groupe classe, échancier (période, nombre de séances...)
- Evaluation : quels outils, quelle fréquence, place et rôle des élèves.
- Modalités de concertation entre les différents intervenants (date des réunions de préparation et de suivi)
- Modalités de restitution aux familles

| | |
|--|---|
| <p><i>Pour vous assurer de la prise en compte de 2 principes :</i> La sortie scolaire est un outil pédagogique et non une parenthèse dans la vie de la classe.</p> <p><i>Le projet pédagogique est adapté à une classe, un enseignant, un milieu d'accueil et un moment bien précis : il ne peut y avoir de modèle de projet.</i></p> | <p>La sortie scolaire s'inscrit dans le cadre d'une action éducative conforme aux programmes d'enseignement et au projet d'école.</p> <p>Pour une sortie courte, il est normal de se centrer davantage sur les activités spécifiques que le milieu favorise ; pour un séjour plus long, on veillera à une pratique quotidienne visant l'entretien des principaux apprentissages en cours.</p> <p>La demande d'autorisation doit donc être accompagnée d'un projet pédagogique comportant " le projet pédagogique et éducatif, le programme détaillé du séjour et les actions ultérieures : évaluation et exploitation des acquis pédagogiques de la sortie scolaire avec nuitée. "</p> <p>Les grandes lignes du projet permettent de définir des exigences de base qui détermineront le choix d'un milieu d'accueil, d'un centre et d'une période scolaire.</p> |
| <p><i>Parce que votre projet pédagogique vous permet de définir les compétences disciplinaires et transversales recherchées.</i></p> | <p>Il s'agit d'établir la liste des compétences et des objectifs avec leurs activités associées dans un souci d'interdisciplinarité. Cette interdisciplinarité garantira la cohérence entre les activités proposées et votre travail tout au long de l'année dans le cadre du projet d'école. Il est important de bien cibler le choix des activités parmi celles proposées par le centre en fonction de la durée du séjour, des compétences visées et des démarches utilisées. Elles doivent être en nombre limité. Si des activités physiques sont prévues, il est indispensable d'en indiquer précisément le contenu et les modalités d'organisation (exemple pour les activités nautiques : type de bateaux utilisés, activités prévues...).</p> |
| <p><i>Parce que l'élaboration de votre projet vous permet de prendre contact avec les différents partenaires.</i></p> | <p>Les échanges d'informations avec le personnel du centre d'accueil et avec l'équipe de circonscription vous permettent de concevoir les activités préparatoires à cette sortie, tant dans le domaine de la vie collective que dans celui des apprentissages scolaires.</p> |